

*Marine marchande—Loi***JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES**

ORDRE DE RENVOI DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme vous le savez, je suis très populaire à la Chambre. Quand vous avez appelé les motions, j'avais une discussion animée avec au moins six ou sept de mes collègues. La Chambre aurait-elle l'obligeance de revenir aux motions, car j'ai une motion à présenter que tous les partis approuvent? Vous pourrez constater que la Chambre est disposée à accepter la motion à l'unanimité, sans débat. Je demande le consentement de la Chambre afin de revenir aux motions, monsieur le Président.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à revenir aux motions comme le demande le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn)?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, la motion est la suivante:

Que, nonobstant son ordre de renvoi en date du mardi 26 février 1985, il soit donné instruction au comité permanent de la justice et des questions juridiques d'autoriser tout sous-comité qui étudie la question des droits à l'égalité en vertu de la Charte des droits et libertés à faire rapport directement à la Chambre des communes de ses constatations à cet égard.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je veux seulement faire éclaircir un point. Je regrette de ne pas avoir posé la question plus tôt, mais j'étais occupé moi aussi . . .

M. Hnatyshyn: A me parler.

M. Deans: Je vous parlais, en effet.

Pourquoi parle-t-on «d'autoriser tout sous-comité»? Il faut plutôt dire «le sous-comité», n'est-ce pas? Il n'y en a qu'un?

M. Hnatyshyn: Je me reprends. Oui.

M. Deans: Merci, monsieur le Président.

M. le Président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion, qu'on vient de corriger. Consent-on à l'unanimité à ce que la motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

**LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA
ET AUTRES LOIS CONNEXES**
MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 15 octobre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi

C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour faire quelques observations sur le projet de loi C-75, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz. Il s'agit d'un projet de loi fort volumineux, monsieur le Président. Il renferme beaucoup de matière et se fait attendre depuis longtemps. Certaines des dispositions du projet de loi vont améliorer nos réseaux de navigation. Toutefois, je parlerai plus précisément de l'article 4 qui a trait à l'imposition, pour ainsi dire, de droits à l'usager.

Depuis six mois, le comité des pêches se rend compte qu'il n'y a pas dans le budget des ports pour petites embarcations suffisamment de fonds pour réparer les quais, les jetées et les ports dans ce magnifique pays qui est le nôtre. Hier soir, deux hauts fonctionnaires nous ont appris que déduction faite du budget des frais d'ingénierie par le ministère des Travaux publics, il restait à peine un peu plus de 50 millions à consacrer aux quais et aux ports canadiens, y compris les ports de plaisance au Québec et en Ontario, les ports pour la pêche commerciale sur la côte du Pacifique, les ports réservés à la pêche sportive et aux embarcations de plaisance en Colombie-Britannique ainsi que des ports qui servent tant à ceux qui font la pêche commerciale sur la côte de l'Atlantique qu'aux vacanciers dans cette région.

Nous voici avec un projet de loi disant que si l'on veut qu'il améliore nos quais et nos ports, le gouvernement pourra alors imposer ces droits d'usage, j'imagine, à l'usager.

J'ai dit brièvement hier quel effet cela va avoir sur un port en particulier de ma province de l'Île-du-Prince-Édouard, c'est-à-dire Summerside. C'est par Summerside que nous exportons 85 p. 100 environ de toutes les pommes de terre produites dans l'Île-du-Prince-Édouard. L'Île-du-Prince-Édouard est essentiellement exportatrice de pommes de terre de semence. Je dis sans aucune réserve que nous cultivons les meilleures semences de pommes de terre au monde, que c'est donc là une industrie très importante pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Le port de Summerside est ensablé périodiquement parce qu'il y a du sable tout le long de la côte. Qu'il survienne à n'importe quel moment une grande tempête soufflant du sud-ouest ou du nord-ouest, et le port peut être complètement ensablé. Cela n'arrive pas très souvent, mais en ce moment même il y a des travaux de dragage en cours.

Le gouvernement précédent a donné le feu vert à un quai en eau profonde pour Summerside. C'est à force de tordre des bras que moi et d'autres avons obtenu cette approbation, et le nouveau gouvernement a jugé bon de réaliser le projet.